

## COMMUNE DE BOURGON

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 OCTOBRE 2019

Nombre de conseillers : 14  
Présents : 11  
Absents : 3  
Votants : 13  
dont 2 pouvoirs

#### VOTE

Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-neuf octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la présidence *de M. HEULOT Gérard, Maire*, à la suite de la **convocation** adressée par Monsieur le Maire, le 18 octobre 2019.

Etaient présents : CAO Catherine, **CHAMPIGNY** Michelle, **DALIBON** Dominique, **GAUTIER** Bernadette, **JEULAND** Mathias, **LANDAIS** Alexandra, **MADÉLON** Laurent, **RICHARD** Damien, **SEGRETAIN** Patrick, **VETTIER** Nicolas

Absents excusés : **BEAUGENDRE** Sandrine a donné pouvoir à **LANDAIS** Alexandra, **JOUVIN** Patrice a donné pouvoir à **DALIBON** Dominique.

Absente : **MOUTEL** Emilie

Secrétaire de séance : **RICHARD** Damien

#### DCM 2019-48 ABROGATION DE LA CARTE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle :

La commune de BOURGON est dotée d'une carte communale approuvée le 23 janvier 2014.

Lors de sa séance du 26 novembre 2015, le conseil communautaire du Pays de Loiron portait prescription de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, à son approbation, doit devenir le document d'urbanisme unique à l'échelle des 14 communes du Pays de Loiron,

Qu'il convient donc de procéder à l'abrogation de la carte communale,

Considérant qu'il n'est pas stipulé dans le Code de l'Urbanisme de procédure spécifique pour abroger une carte communale,

Qu'il convient donc d'appliquer le principe de parallélisme des formes en prescrivant l'abrogation des cartes communales puis en procédant à la consultation de la Chambre d'Agriculture de la Mayenne, de la Commission Départementale de la Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) et enfin en soumettant l'abrogation à enquête publique.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- De solliciter Laval Agglomération afin d'abroger la carte communale approuvée le 23 janvier 2014
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

Fait à BOURGON,  
Le 7 novembre 2019  
le Maire,  
G. HEULOT

